

par mois. Il est grotesque de prétendre que cela représente une restriction, car notre pays enregistrait une croissance réelle de 5 à 6 p. 100 au cours de la même période.

Je vais maintenant passer à la rhétorique gouvernementale sur la réduction de la réglementation imposée à l'économie. Voici ce que disait le ministre en présentant son programme de lutte contre l'inflation le 14 octobre 1975:

Nous avons l'intention d'étudier à fond un large éventail de politiques et de programmes gouvernementaux, afin de trouver moyen d'alléger les contraintes et les coûts que pourraient subir inutilement divers secteurs de l'économie.

Au cours des 20 mois qui ont suivi, les programmes des dépenses gouvernementales ou leurs conséquences sur la réglementation des affaires n'ont pas été révisés en détail. Au lieu de réduire la réglementation de l'industrie, le gouvernement propose en fait de l'accroître. A cet égard, je signale aux députés deux bills émanant du ministère de la Consommation et des Corporations. Le bill C-16, dont est actuellement saisi un comité de la Chambre, propose de réglementer les établissements financiers d'une certaine façon. Il a manifestement été rédigé par une personne que ne connaît pas les milieux financiers, à tel point que, jusqu'à présent, le ministre a présenté 75 amendements à ce bill en comité seulement. Mais voilà que le ministre, sans tenir compte de ce gâchis, admet que si jamais le bill était adopté, il faudra embaucher 25 fonctionnaires supplémentaires, au coût de \$500,000, pour appliquer ce programme de réglementation.

Un autre comité est saisi du bill C-42, dit bill sur la concurrence, du même ministre. Dans ce projet de loi, on propose la nomination d'un «tsar de l'économie» qui gouvernerait divers secteurs des affaires. Ce projet exigera l'emploi de 80 fonctionnaires que réglementeront l'industrie, au coût total de 2 millions de dollars.

Je cite ces deux exemples de nouvelles réglementations, car il est intéressant de noter que lorsque le ministère de la Consommation et des Corporations a été créé par l'ancien titulaire du ministère, M. John Turner, en 1968, celui-ci a souligné que le nouveau ministère coûterait 2 millions de dollars, ajoutant qu'il ne prévoyait pas que ces dépenses augmentent. Aujourd'hui, nous constatons qu'il s'est développé pour devenir un ministère comptant 3,027 fonctionnaires et dont le budget net atteint les 61 millions de dollars. En quelques années, monsieur l'Orateur, son budget est passé de 2 millions à 61 millions de dollars. Pourtant, le gouvernement n'a-t-il pas parlé de réduire la réglementation dans le cadre de son programme de lutte contre l'inflation?

J'ai cité un seul exemple, celui du ministère de la Consommation et des Corporations, mais je pourrais en donner bien d'autres. Je pourrais passer tous les ministères en revue pour prouver que le gouvernement actuel a la manie de s'immiscer dans les activités commerciales des Canadiens. La croissance des effectifs de la Commission de lutte contre l'inflation en est une belle preuve. La Commission compte quatre fois et demie plus d'employés qu'au début et les salaires de ses employés coûtent maintenant 12 millions de dollars aux contribuables.

La suppression de la Commission de lutte contre l'inflation contribuerait à mon sens à rétablir le jeu de la concurrence, à rendre aux négociations collectives leur sens véritable et à rétablir l'équilibre entre les secteurs public et privé. Soit dit en passant, l'industrie privée est, pour la plupart des Canadiens, une source de richesses et d'emplois. La suppression de la Commission de lutte contre l'inflation contribuerait à rétablir

un certain équilibre économique et elle permettrait au milieu d'affaires de reprendre confiance.

Cela dit, j'insiste sur le fait que la motion qui a été présentée aujourd'hui ne modifie en rien notre position. En effet, en octobre 1975, lors de la présentation du projet de loi visant à instaurer le programme de lutte contre l'inflation, maintenant à l'étude, nous avons dit sans ambages que le moment était mal choisi, mais que nous étions disposés à suivre le mouvement si le gouvernement nous garantissait que le programme ne resterait pas très longtemps en vigueur, et en tout cas pas plus de 18 mois. Il a refusé de nous donner cette assurance, ce qui nous a incité à voter contre le projet de loi aux différentes étapes. Nous craignons qu'il ne propose d'appliquer encore longtemps un programme de réglementation au Canada. Au départ, nous étions d'accord pour 18 mois, et voilà 20 mois que ce programme est en vigueur. Tout laisse croire que le pays ne s'en porterait que mieux si l'on supprimait le programme actuel de réglementation. L'expérience est terminée, si vous voulez, il est temps que le gouvernement cesse d'intervenir sur le marché. L'expérience a échoué.

● (1530)

Encore une fois, si l'on impose des contrôles, les bases du programme doivent sembler équitables à tous. Les gens doivent avoir le sentiment que les contrôles s'appliquent aussi bien aux riches qu'aux pauvres, aux hommes d'affaires, aux travailleurs, à l'agriculteur et au secteur de la transformation. Ce programme de réglementation des prix et des salaires n'a jamais obtenu la confiance générale indispensable à son bon fonctionnement. Ce n'est pas un programme de réglementation. Si l'on y réfléchit, il s'agit plutôt d'un couvercle mal ajusté qui tend à perpétuer l'inflation tout autant qu'à la contenir.

Aux États-Unis, où il n'y a pas de contrôles, le taux d'inflation actuel est 6.8 p. 100. Le Canada connaît un taux d'inflation de 7.8 p. 100. Comment pourrait-il en être autrement? Une fois que le gouvernement a dit que tout le monde avait droit à une augmentation de 8 p. 100 ou de 6 p. 100, plus 2 p. 100 pour le rendement et 2 p. 100 pour faire face à la hausse du coût de la vie—soit une augmentation totale de 10 ou 12 p. 100—on a donné aux négociateurs une excuse pour dire qu'ils accepteront la hausse de 10 ou 12 p. 100, et pour commencer, à partir de là, à marchander pour obtenir une augmentation encore supérieure à ces plafonds. Au lieu de fixer un plafond, les directives servent de point de départ aux règlements salariaux. Dans ces conditions, la Commission de lutte contre l'inflation deviendrait plutôt la compromission de la lutte contre l'inflation.

Non seulement le programme de réglementation est bien vague dans son application, mais il comporte de flagrantes exceptions aux règles. Dans la propre revue économique du ministère, on souligne à la page 30 de manière frappante les déformations qu'un programme de ce genre portent au rang d'institution. Par exemple, nous constatons que les dentistes ont touché des honoraires et ont eu des revenus de 19 p. 100 supérieurs à ceux de leur période de base. Malgré les indicateurs de la CLI, qui limitaient ces augmentations à \$2,400 par an, ces catégories professionnelles ainsi que d'autres, ont gagné pendant la période considérée \$6,940 de plus que l'année précédente, soit presque trois fois plus que la somme donnée aux indicateurs, que les autres étaient tenues de respecter. Dans l'ensemble, les revenus des catégories professionnelles ont